

Devenir référent handicap dans son établissement

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit la désignation d'un référent handicap au sein de toute entreprise employant au moins 250 salariés, qui est « chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap » (article L5213-6-1 du Code du travail). Cette formation doit leur permettre de pouvoir accueillir, accompagner au quotidien une personne présentant un handicap sur son poste de travail, préparer positivement et faire accepter à l'équipe l'arrivée de ce collègue.

Objectifs

- Comprendre les attendus de la loi sur le handicap
- Dépasser les représentations habituelles du handicap (préjugés, les différentes typologies du handicap, la RQTH et les autres statuts administratifs, l'intérêt de transmettre son statut à son employeur),
- Travailler en concertation avec les acteurs intervenants sur ce champ (ASSURANCE MALADIE, CAP EMPLOI, AGEFIPH, OETH, MDPH...)
- Travailler le processus d'intégration spécifique d'un professionnel en situation de handicap
- Piloter et suivre les actions mise en oeuvre

Le + de la formation

Une sensibilisation à des situations concrètes et des mises en situations

Public concerné et Prérequis

Référents handicap, ou futurs référents handicap exerçant au sein d'institutions sanitaires, sociales ou médico sociales

Programme

Regards croisés sur le handicap

Prendre conscience de ses représentations

- Définition du handicap selon l'OMS et la loi de février 2005
- Connaissance du cadre légal

- Les acteurs mobilisables autour du handicap et identifier le rôle de chacun
 - Mettre en œuvre un collectif de travail / instaurer des partenariats de qualité
 - Identifier les conditions de réussite de votre partenariat

Le rôle et les missions du référent handicap

- Les points clés pour assurer son rôle et les conditions de réussite
- Les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement

Favoriser le recrutement des profils travailleurs handicapés

- Analyser dans le profil de poste
- Accompagner les travailleurs handicapés dans leur prise de fonction : le rôle du référent handicap
- Face à un risque d'inaptitude – réagir : alerter, accompagner, maintenir dans l'emploi

Anticiper les inaptitudes

- Faire face à l'inaptitude physique
- sensibiliser/former ses collaborateurs a la question du handicap

Se positionner comme interlocuteur référent pour toute question relative au handicap

- Innover, être force de proposition
- Connaissance d'expériences réussies

Votre intervenant

Psychologue du travail, DRH ou référent handicap

Notre démarche pédagogique

- Un référentiel d'analyse basé sur les indicateurs nationaux de bonnes pratiques (recommandations et outils de la HAS, Guide méthodologique) –
- Une approche pédagogique concrète et pragmatique s'appuyant sur des méthodes de pédagogie active : alternance d'exposés théoriques courts, d'études de cas, d'analyse de pratiques...
- L'élaboration d'un plan d'actions d'amélioration avec indicateurs et modalités de suivi

Livrables

En parallèle des exercices et autres annexes pédagogiques distribués au cours de la formation, chaque stagiaire se verra mettre à disposition un accès à des ressources

documentaires en ligne :

- Un livret pédagogique qui pourra être utilisé après la formation comme un guide/aide-mémoire
- Des ressources documentaires, une bibliographie et/ou une webographie

Ces éléments permettront, à l'issue de la formation, de faciliter une restitution des éléments clés à retenir auprès de l'équipe ou d'un supérieur hiérarchique (outils d'aide à la diffusion de l'information).

Evaluation

La présence à l'ensemble des séances de formation est nécessaire pour l'atteinte des objectifs de la formation. Les stagiaires et l'intervenant seront ainsi tenus de signer une feuille d'émargement pour chaque demi-journée de formation suivie.

Les compétences seront évaluées au fur et à mesure de la formation afin de valider leur acquisition. Les connaissances seront quant à elles évaluées par un quizz de fin de formation.

Les appréciations des participants seront recueillies à l'issue de la session et à froid au bout de 3 mois via un questionnaire approprié.

FORMATION ALTERNANCE

Durée : 14h Jours : 2 jours

Tarif : 700€ - Déjeuner offert

Paris

Date(s) :

- 18 et 19 Mai 2026
- 2 et 3 Septembre 2026

Inter

Durée : 14h Jours : 2 jours

Tarif : 700€ - Déjeuner offert

Paris

Date(s) :

- 18 et 19 Mai 2026
- 2 et 3 Septembre 2026

Intra

Durée : Adaptable selon vos besoins

Tarif : Devis personnalisé sur demande

[Demande de contact](#)

[Pré inscription](#)

[Demande de devis](#)

[Demande d'inscription](#)

Dernière modification le 23 décembre 2025 à 10h07

FORMAVENIR PERFORMANCES
139 avenue Jean Jaurès - 75019 PARIS
01 53 19 80 30
contact@formavenir-performances.fr